

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 5 novembre 2021

Nature : **Recommandations** Propositions Présentation Avis

Sujet : Recommandations d'allègement aux mesures sanitaires en milieu de travail

Considérant :

- La situation épidémiologique qui prévaut présentement ;
- L'ensemble des mesures en place autres que la distanciation dans les milieux de travail, comme l'exclusion des personnes symptomatiques, le lavage de mains, etc.;
- La couverture vaccinale dans la population québécoise;
- La poursuite du télétravail en formule mixte dans de nombreuses entreprises québécoises ;
- Le besoin d'harmonisation avec les recommandations qui s'adressent au public à l'intérieur des bâtiments ;
- Les recommandations de l'OMS sur la distance minimale d'un (1) mètre à conserver entre les personnes ;

Nous recommandons :

- Qu'en milieu de travail, la distance minimale entre les personnes diminue de deux (2) mètres à un (1) mètre à l'intérieur ;
- Que, si cette distance minimale ne peut être respectée, un équipement de protection individuel ou une barrière physique soit utilisé.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda, le 5 novembre 2021.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-52